

Edited by Foxit Reader Copyright(C) by Foxit Corporation,2005-2010 For Evaluation Only. Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

cerfa Nº 14734*02

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'administration	
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
05/06/13	05/06/13	F08213P0457
	1. Intitulé du projet	
	NT-GENIS-LAVAL	
	DARCIEUX COLLONGES NAGEMENT DE VOIRIE ET PARKINGS	
	the second state of the second	
1 Personne physique	entification du maître d'ouvrage ou du pétitio	nnaire
om LEF	rin Prénom Virgi	nie
2 Personne morale		
énomination ou raison sociale	Communauté urbaine de l	Jyon
om, prénom et qualité de la personne abilitée à représenter la personne mora		communauté urbaine de Lyon
CS / SIRET 2 4 6 9 0 0	2 4 5 1 0 0 0 1 1 9 Forme juridiqu	Je EPCI
loia	nez à votre demande l'annexe obligatoir	o nº1
3. Rubrique(s) applicable(s) du tabl	eau des seuils et critères annexé à l'article R. dimensionnement correspondant du proiet	122-2 du code de l'environnement et
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard	des seuils et critères de la rubrique
6° d)	Voirie double sens d'une d'une longueur de 45 (comprenant une piste cyclable unidirectionnel	
	4. Caractéristiques générales du projet	
	mulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	

- Création d'une voie nouvelle reliant la rue Francisque Darcieux et la rue des Collonges sur le tènement foncier privé aujourd'hui propriété de la fondation Champagnat.
- Création d'une liaison modes doux dans le sens montant le long de la nouvelle voirie.
- Création d'une offre de stationnement d'environ 90 places réparties sur 3 parkings et la
- chaussée.
- Création de cheminements piétons entre la nouvelle voirie et les groupes scolaires
- (Ecole Ste Marie, Ecole St Joseph, groupe scolaire A. Mouton).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

 - créer une liaison inter-quartier en reliant notamment les quartiers des Collonges au pôle administratif de la commune, permettant le désengorgement automobile du centre-ville de Saint-Genis-Laval (notamment au droit des places Joffre et Jaboulay et sur l'axe Foch/ Clémenceau) en offrant une alternative à l'est.

 Favoriser les modes doux par la création d'une circulation modes doux unilatérale (dans le sens montant), le long de la voirie.
 Assurer une desserte des équipements publics : écoles privées Sainte-Marie et Saint-Joseph ainsi, groupe scolaire public Albert Mouton et le gymnase :

1. par la création d'une offre de stationnements d'environ 90 places réparties sur les 3 parkings et sur la chaussée (offrant une alternative aux stationnement aux franges du centre-ville).

2. par la création de cheminements piétons entre la nouvelle voirie et ces équipements (confortant la démarche Pédibus de la commune).

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le chantier de réalisation de la nouvelle voie et des stationnements se déroulera sur plusieurs années et en plusieurs phases liées au développement des constructions.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet vise à créer une rue type centre-bourg avec une chaussée bidirectionnelle accompagnée d'une piste cyclable dans le sens montant et une offre de stationnement organisé.

Des cheminements piétons sécurisés seront construits au droit des bâtiments et relieront les parkings et les équipements publics.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrati La décision de l'autorité administrati dossier(s) d'autorisation(s).					jointe	au(x)
L'état d'avancement du projet ne permet En première approche, il est envisagé po - le permis de démolir de l'ancienne distill - la déclaration préalable de division; - les permis de construire (PC) des différe - la déclaration préalable pour la réalisatio - et un éventuel dossier la loi sur l'eau.	ur l'ensemble du projet : erie; entes constructions;	océdures admir	nistratives à re	éaliser.		
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	e d'autorisation ce formulaire est	rempli				
Une autorisation au titre de la loi sur l'ea déclaration de projet.	au pourra éventuellement être néces	saire. Dans to	us les cas, le j	projet fera l'o	objet d'ur	ne
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	ojet et superficie globale (assiette) d	le l'opération -	préciser les u	unités de me	sure utili	sées
	rs caractéristiques			Valeu	r	
Superficie globale du projet Longueur de la voie (piste cyclable compris Largeur de la voirie (piste cyclable compris Longueur piste cyclable Nombre de stationnements créés Volume remblais/déblais			6000 m² 450 m 12,50 m 450 m 90 unités ~3500 m3			
4.6 Localisation du projet		Sale Mainte	1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1	19.11-18-11		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long ° _	1 <u> </u>	Lat °		H
Site de Champagnat 69 230 SAINT-GENIS-LAVAL	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : Saint-Genis-Laval	Long. <u>4</u> ° <u>4</u>	3°, 28° a) ef k 7 <u>' 50</u> " <u>18</u> 7 <u>' 53</u> " <u>23</u>	Lat. <u>45</u> ° .	<u>41</u> , <u>47</u>	-
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	on d'une installation ou d'un ouvro	ge existant ?		Oui	Non	x
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o	ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étu	de d'impact '	, ,	Oui	Non	
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au	utorisé ?					
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un program	ime de travaux ?			Oui X	Non	188
Si oui, de quels projets se compose la						
Un programme de travaux, d'aménagements ou par un ou plusieurs maîtres d'ouvrage et consti une unité fonctionnelle. En l'espèce, la partie Ouest de la future voirie fu par la voirie à créer, voirie réalisée sous maîtris D'une manière générale, le projet d'aménagem nouvelle.	u d'ouvrages est constitué par des projet tuant era l'objet d'un programme immobilier po e d'ouvrage Grand Lyon	rté par la société	COGEDIM (96	i logements).	ll sera de	sservi

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5	. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée								
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des	sols sur le lieu de votre projet ?								
Milieux naturels : boiseme	nts, bois et arbustes isolés, champs entretenus (non cultivés).								
	rie (bâtiment situé au nord de la zone d'étude).								
	locuments d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?	Oui	x	Non					
and the second second second second second	- DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise.								
Si oui, intitulé et date	- SCOT de l'agglomération lyonnaise.								
d'approbation :	- PLU de la Communauté Urbaine de Lyon, opposable depuis le 11 juillet 2005 (dernière version : modification								
Précisez le ou les	n°10 arrêtée le 2 avril 2012, opposable en septembre 2013).								
règlements applicables à	Le projet s'inscrit au sein des zones suivantes : AU1, AUA2 et IC2a.								
la zone du projet	De plus, les éléments suivants figurent au plan de zonage :								
	1. emplacement réservé n°62 (voie nouvelle), n°12 (parkings).								
	2. programme de logement n°3								
	3. Espace Boisé Classé								
	4. orientation d'aménagement n°1c "secteur Darcieux Collonges"								
Pour les rubriques 33° à 37°, environnementale ?	le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation	Oui		Non					
Complétez le tableau suiva	ux dans la zone d'implantation envisagée : int, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disp nt-durable.gouv.fr/etude-impact	onibles s	ur le s	ite intern	net				

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		[X]	
en zone de montagne ?		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou			PPRni de l'Yzeron en cours de réalisation
approuvé ? dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		[X]	
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?	X		 Villa Chapuis (MH site inscrit), située avenue Clémenceau (à environ 300 m au nord-ouest) Ancien château de la Tour (MH site inscrit), situé avenue de la République (à environ 400 m à l'est)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

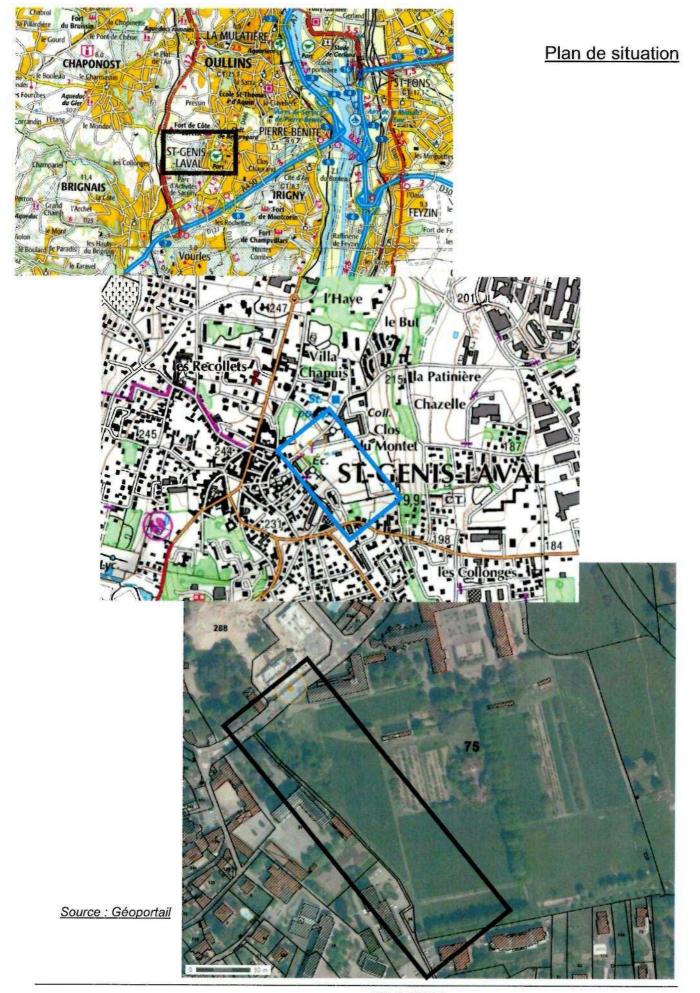
Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X			
Ressources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X			
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?		X			
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X			
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	[X]		L'occupation actuelle du sol est constitué de champs non cultivés, boisement, bois et arbres isolés, grange correspondant à l'ancienne distillerie. Il est toutefois précisé que les milieux les plus intéressants correspondent à l'Espace Boisé Classé situé à l'est de la zone d'étude et que celui-ci sera conservé conformément à la réglementation. En outre, la grange correspondant à l'ancienne distillerie sera en partie conservée.		
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X		Le seul impact potentiel sur les zones identifiées au 5.2 est celui sur les monuments historiques. Le projet se situe dans le périmètre de protection de deux monuments historiques. Toutefois, l'ensemble des démarches auprès de l'ABF ont déjà été initiées bien en amont de la réalisation du projet. La conception de celui-ci a été continuellement validée par l'ABF, le cas échéant, des adaptations ont été apportées.		

			(aujourd'hui des bois et arbres isolés et des champs non cultivés).
Est-il concerné par des risques technologiques ?	X		La commune de Saint-Genis-Laval est concernée par un risque technologique lié aux entreprises suivantes : Application des gaz (St-Genis-Laval), ARKEMA (Pierre-Bénite) et ARKEMA (St-Fons). Le cas échéant, l'ensemble des prescriptions induites applicables à la zone d'étude seront prises en compte dans la conception et respectées.
Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Les risques naturels présent sur la commune (non spécifiques à la zone d'étuc - Risque sismique : niveau 2 (sismicité faible). - Retrait gonflement des argiles : aléa faible.
ingendre-t-il des isques sanitaires ? ist-il concerné par des risques anitaires ?		X	
ist-il source de pruit ? ist-il concerné par les nuisances onores ?	×	(X)	Le bruit sera très atténué par la conception de la voie et la limitation des vitesses (zone 30)
ngendre-t-il des deurs ? st-il concerné par es nuisances lfactives ?		[X] [X]	
ngendre-t-il des ibrations ? st-il concerné par	X		En phase travaux seulement, la réalisation de terrassement peut être à l'origine de vibration. Elles seront toutefois très localisées et limitées dans le temps.
	des risques echnologiques ? ist-il concerné par des risques naturels ? ngendre-t-il des sques sanitaires ? st-il concerné par les risques anitaires ? st-il concerné par es nuisances phores ? ngendre-t-il des deurs ? tt-il concerné par es nuisances factives ?	des risques X ist-il concerné par X ist-il concerné par X ingendre-t-il des I sques sanitaires ? I st-il concerné par I ist-il concerné par I	des risques X ist-il concerné par des risques naturels ? X ist-il concerné par sques sanitaires ? X st-il concerné par les risques anitaires ? X x st-il concerné par les risques anitaires ? X x st-il concerné par les risques anitaires ? X x st-il concerné par es nuisances ponores ? x ngendre-t-il des x

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	x	L'éclairage public du projet n'est pas encore abouti. Toutefois, le parti voulu par la maître d'ouvrage est un éclairage "rationnalisé", destiné à conférer un sentiment de confort et de sécurité sur les parkings et les cheminements piétons, et de sûreté sur la voirie et la voie cyclable.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	[X]		La nouvelle voirie augmentera les émissions de gaz à effet de serre sur le secteur d'étude (émissions atmosphériques automobiles). Toutefois à une échelle plus large, le projet n'a pas vocation à augmenter la circulation mais seulement à créer des reports de trafics afin de fluidifier la circulation (la fluidification étant par ailleurs un élément favorable à la réduction des émissions de gaz à effet de serre).
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	[X]		La création de la nouvelle voirie et des surfaces de stationnement va augmenter les superficies imperméabilisées. Les eaux ruissellées sur ces surfaces devront être collectées et faire l'objet d'un assainissement adéquat. La phase ultérieure d'avant-projet permettra de valider le choix des principes d'assainissement. Au regard du contexte, il est supposé que les rejets se feront dans les réseaux existants avec un débit limité.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	[X]		La phase chantier est susceptible d'engendrer la production de déchets inertes non dangereux (déchets du BTP). Ces déchets seront gérés par les entreprises mandatées pour réaliser les travaux dans le cadre du DCE et la gestion sera conforme à la réglementation dans le domaine. En phase exploitation, le projet ne sera pas générateur de déchets.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X		Impact sur la qualité paysagère de la zone d'étude. Toutefois, le projet prévoit un aménagement paysager ambitieux de nature à intégrer au mieux le projet. Impact direct sur le patrimoine architectural (ancienne distillerie). Un travail en amont a été mené en concertation avec l'ABF à ce sujet. Les solutions retenues ont donc été validées. Impact potentiel sur le patrimoine archéologique. Le service archéologie a été consulté : la carte archéologique nationale de répertorie aucun site dans le secteur considéré. Le projet de fera pas l'objet de prescription d'archéologie préventive.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X		Impact direct positif sur la circulation et les stationnements. Indirectement, cet impact positif se fera ressentir sur le cadre de vie en centre-ville (pacification automobile). Impact indirect sur l'urbanisation : l'urbanisation de part et d'autre de la voirie sera donc désormais envisageable, aux franges de l'urbanisation existante. Impact directe sur la propriété des frères maristes (diminution de leur parc). Toutefois, ces derniers sont partie prenantes du projet et sont favorables à l'urbanisation de ce secteur avec lavente du terrain au promoteur Cogedim.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :
7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
Les sensibilités majeurs du site sont les suivantes : - sensibilité patrimoniales avec la proximité des monuments historiques et la destruction partielle de la grange (ancienne distillerie). Toutefois, le Grand Lyon s'est engagé, très en amont du projet, dans une démarche de concertation avec l'ABF et l'architecte conseil du Grand Lyon. Le projet a évolué suite à ces discussions. Aujourd'hui, les contraintes posées par ces organismes sont connues et seront prises en compte impérativement dans le cadre de la conception du projet. Ceci illustre le souci de préservation du patrimoine St Genois. - sensibilité environnementale. L'Espace Boisé Classé, constituant la sensibilité majeure du site, sera conservé conformément à la réglementation. Le Grand Lyon est donc sensible à la prise en compte des sensibilités du site en dehors de toute procédure administrative spécifique. Par ailleurs, cette démarche sera conduite encore jusqu'à la réalisation du projet.
Ces sensibilités ont conduit Le Grand Lyon au choix d'une équipe de maîtrise d'oeuvre en privilégiant une équipe pluridisciplinaire ayant une approche paysagère et environnementale.

	8. Annexes	
8	.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	L'annexe nº1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	
V	.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire (euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que l parties auxquelles elles se rattachent	es
	Objet	
	9. Engagement et signature	
J	e certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	
	Fait à le,	
	Signature	



Plan de situation

Grand Lyon_St Genis Laval_Darcieux

Plan de répérage photos



1) Photo 1 - 19/04 /2013



2) Photo 2 - 19/04/2013

